



Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité des Jeunes (PDCEJ)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° 002/MFPDS/ONAPE/PDCEJ/2023 POUR LE RECRUTEMENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) LOCALES CHARGEES DE LA FORMATION EN ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET APPUI AUX PRODUCTEURS DU MOYEN CHARI ET DU SALAMAT

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (4990 CD) pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité des Compétences (PDCEJ).

Le PDCEJ, dans le cadre d'une convention de partenariat, a confié la mise en œuvre des activités de la Sous Composante 2.3 « développement de l'entrepreneuriat agricole » à l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE).

L'ONAPE se propose d'utiliser une partie du montant de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat relatif au recrutement des ONG Locales chargées de la formation en entrepreneuriat agricole et appui aux producteurs de la Province du MOYEN-CHARI et de la Province du SALAMAT.

Les objectifs du Programme d'entrepreneuriat agricole sont au nombre de cinq :

1. Encourager et créer des emplois aux jeunes dans les milieux ruraux ;
2. Aider les groupements agricoles et individuels à augmenter leur production ;
3. Améliorer les conditions de vie dans les ménages ;
4. Lutter contre les systèmes de spoliation imposés par les usuriers ;
5. Réduire le chômage et la pauvreté.

2. Objectif et étendue de la Mission

L'objectif de la mission est de contribuer à la construction des capacités entrepreneuriales et au renforcement des facteurs de succès des microentreprises des 2000 jeunes producteurs agricoles dans la Province du SALAMAT et la Province du MOYEN-CHARI au titre de l'année 2023. Il s'agit de :

- Assurer en 2023, la formation de 2 000 jeunes producteurs repartis dans la province du MOYEN CHARI et du SALAMAT en entrepreneuriat agricole ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement de 1000 bénéficiaires d'appui du PDCEJ pour le développement d'activités ;
- Accompagner les 1000 bénéficiaires pour le décaissement à travers un dispositif de mise à disposition de ce fonds ;
- Accompagner les 1000 bénéficiaires du fonds dans l'acquisition des biens pour la mise en œuvre de leurs activités ;
- Appuyer la formalisation des entreprises individuelles créées par les 1000 bénéficiaires

- Assurer un suivi de proximité des bénéficiaires du fonds pour garantir du développement de leurs activités.

Les ONG retenues seront chargées d'assurer l'exécution des activités de formation et de suivi des jeunes auto-entrepreneurs durant tout leur parcours entrepreneurial. Pour ce faire il est attendu des ONG, l'exécution impérative et entièrement satisfaisante des tâches ci-dessous :

- Organiser des sessions de formation en entrepreneuriat agricole suivant l'approche GERME ;
- Identifier les jeunes producteurs porteurs des initiatives les plus prometteuses
- Accompagner les jeunes producteurs porteurs des initiatives les plus prometteuses en vue de leur faire bénéficier d'un appui plus spécifique pour le développement de leurs projets ;
- Assister les promoteurs dans l'identification des équipements et intrants.

Les ONG seront recrutées pour une durée de 12 mois avec possibilité de renouvellement après évaluation satisfaisante des performances réalisées par l'équipe de l'ONAPE.

3. Profil des ONG

Les ONG doivent être légalement constituées et implantées au Tchad. Elles devront avoir un minimum de 3 ans d'expériences pertinentes en renforcement des capacités des producteurs, coopératives et organisations paysannes et d'accompagnement d'entrepreneurs et, disposer des ressources humaines qualifiées pour réaliser des accompagnements individuels ou collectifs dans les zones d'intervention du projet notamment dans les zones de la Province du SALAMAT et de la Province du MOYEN-CHARI.

En outre, la présente prestation sera confiée aux ONG locales ayant déjà conduit avec satisfaction au moins une formation en entrepreneuriat agricole, ayant une bonne connaissance du terrain et résidant dans les zones du projet.

Une autorisation de fonctionner dument signée par les autorités compétentes est sollicitée.

La Direction de l'ONAPE, invite les candidats admissibles ayant le profil exigé ci- dessus à manifester leur intérêt à effectuer l'étude décrite.

Les ONG seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale du 1^{er} juillet 2016 et révisés en novembre 2017 et mis à jour en novembre 2020.**

Les ONG doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations susmentionnées. Ils soumettront leurs références concernant l'exécution des contrats analogues.

Les ONG intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci – dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci – dessous au plus tard le **16 mai 2023 à 12 heures (heure Locale)**. **Les réponses à l'avis à manifestation d'intérêt peuvent être envoyées sur support papier ou par voie électronique.**

N'Djamena le 25/04/2023

LE DIRECTEUR

 SADICK BRAHIM DICK
